

CASINO BARRIÈRE COURRENDLIN**RÈGLEMENT - Critérium Jurassien**

27 et 28 mars 2026

SOCIETE ORGANISATRICE

Le Casino du Jura SA, ayant son siège social Sur Haute Rive 1, 2830 Courrendlin, inscrite au registre du commerce du canton du Jura sous le numéro d'IDE: CHE-106.537.368 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé « Critérium Jurassien » selon les modalités décrites dans le règlement.

PARTICIPATION

La participation au jeu sera gratuite et sans obligation d'achat. Sera autorisée à participer toute personne physique majeure (de plus de 18 ans révolus), capable et non-interdite de jeu à l'exception :

- des membres du Conseil d'Administration du Casino Barrière de Courrendlin,
- des membres du personnel du Groupe Barrière et de leur famille en ligne directe et collatérale.
- des concepteurs, organisateurs et réalisateurs du jeu et de leur famille en ligne directe et collatérale.

La participation est nominative et personnelle.

Le règlement sera disponible sur le stand du casino au Critérium Jurassien et à l'accueil du casino dès le 27/03/2026.

Le stand se tiendra à la Sociét'Halle Avenue de la liberté 9, 2740 Moutier et l'événement attend 2000 personnes sur le stand.

DÉROULEMENT DU JEU

Les 27 et 28 mars 2026, durant les heures d'ouverture du stand du Casino au Critérium Jurassien, tous les clients qui se présenteront sur ce dernier et après vérification de la majorité, pourront jouer au jeu "Critérium Jurassien". (Tous les lots ne seront délivrés qu'après contrôle d'identité à l'entrée du casino réalisé avec succès: avoir plus de 18 ans et non interdit de jeu).

La participation sera limitée à une par jour et par personne durant toute la durée du Critérium Jurassien. Pour s'en assurer, les participants devront remplir un formulaire en ligne grâce à un QR code affiché sur le stand.

Pour jouer, le participant entrera dans l'AirBox et aura 20 secondes pour attraper un maximum de tickets.

Seuls les tickets attrapés en vol pourront être comptabilisés, ceux ramassés à terre et pris au plafond ne pourront pas être pris en compte. Chaque ticket attrapé devra ensuite être donné par la fente de la porte à l'animateur.

Une fois les tickets récoltés, l'animateur présent sur le stand validera les vouchers et le participant gagnant pourra alors se rendre ultérieurement en caisse du Casino afin d'échanger le voucher contre son lot, après avoir effectué le contrôle d'identité avec succès à l'accueil du casino. (personne majeure de plus de 18 ans et non interdite de jeu).

Un fichier de suivi sera également tenu à jour à la caisse du casino.

Les conditions de participation devront être réunies le jour de la remise du lot et seront soumises à un contrôle VÉTO avant que la personne ne reçoive son lot. Les personnes ayant reçu un lot et faisant l'objet d'une interdiction de jeu au moment de venir le chercher ne pourront pas se voir attribuer ledit lot.

DOTATION

- **300 bons de réduction de 20% au restaurant (hors menu spécial, dans la limite d'une addition de CHF 200.-, à échanger au Restaurant le 12 avant le 30/06/2026)**
- **300 tickets cash encaissables de CHF 5.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**
- **200 tickets cash encaissables de CHF 10.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**
- **100 tickets cash encaissables de CHF 20.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**
- **50 tickets cash encaissables de CHF 30.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**
- **30 tickets cash encaissables de CHF 50.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**
- **20 tickets cash encaissables de CHF 100.- (voucher à échanger en caisse du casino jusqu'au 30/06/2026)**

La dotation du jeu sera issue dans sa totalité du budget marketing.

Les clients à risques recevront un bon compensatoire pour le bar ou le restaurant de la même valeur en cas de gain de ticket cash.

MOYENS DE COMMUNICATION

Les participants potentiels seront informés de ce jeu par les canaux suivants : flyers de l'organisateur.

DISPOSITIONS LÉGALES

Le présent règlement sera disponible gratuitement sur le stand du Casino Barrière de Courrendlin au Critérium Jurassien et à l'accueil du casino du 27 au 28 mars 2026 pendant les horaires d'ouverture du stand. Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par le Casino Barrière Courrendlin.

Le présent règlement sera à la disposition de la Commission Fédérale des Maisons de Jeu Suisse. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

Aux termes de l'article 74, al.1er, LJAr, la publicité des exploitants de jeux d'argent ne doit, ni induire en erreur, ni être outrancière. L'article 77 OJAr explicite ces deux notions. Par ailleurs, conformément à l'article 42, al.2, litt. a, LJAr, les structures organisationnelles de la maison de jeu, ses processus d'exploitation, ainsi que les responsabilités y afférentes doivent être documentés.

Les droits d'accès et d'utilisation des données personnelles sont conformes aux règlements établis selon les dispositions prises en application de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de la loi fédérale relative aux jeux d'argent (LJAr).

Jouer comporte des risques : endettement, dépendance.... Appelez la ligne SOS-JEU 0800 040 080 (gratuit et anonyme 24/24).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

AUTRES DISPOSITIONS

Les informations collectées dans le cadre du jeu "Critérium Jurassien" pourront être utilisées par le Groupe Barrière et ses partenaires à des fins marketing. La possibilité de se désinscrire aux offres et informations de la part du Groupe Barrière ou de ses partenaires est offerte à l'ensemble des destinataires, via le bouton de désinscription dédié ou par mail à l'adresse suivante : marketing-suisse@groupebarriere.com

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve. Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions

exposées au présent règlement ainsi qu'aux lois et réglementations suisses applicables pour participer au jeu.

Philippe Costa
Directeur Général

Solenn Hosatte
Responsable Marketing

Valérie Boileau/Cyrille Henchoz
Contrôle Interne

Valérie Parisot/Léanna Santoli
Mesures Sociales